



Luxembourg, le

26 AVR. 2023

Madame Chantal et fils Barzen-Wewer
2B, Millewee
L-6665 HERBORN

N/Réf.: 105170
V/Réf.: 2022163

Madame,

En réponse à votre requête du 13 février 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'agrandissement d'une étable pour vaches laitières sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de ROSPORT-MOMPACH: section MA de HERBORN (Millewee), sous le numéro 1116/3952, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les travaux seront réalisés sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Rosport-Mompach, section MA de Herborn, sous le numéro 1116/3952, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'agrandissement de l'étable ne dépassera pas les dimensions suivantes :
 - Emprise au sol rectangulaire : 346,5 m²,
 - Longueur : 37,45 m,
 - Largeur : 8,24 m,
 - Hauteur : 5,40 m.
3. Un gabarit inamovible déterminant l'implantation exacte du bâtiment sera mis en place avant le commencement des travaux et réceptionné en commun accord par l'Administration de la nature et forêts et le requérant.
4. La toiture présentera une pente unique de 6 degrés et sera réalisée en tôle de couleur RAL6005 non reluisante.
5. L'application de toute peinture ainsi que l'emploi de matériaux reluisants aux parties extérieures sont interdits.
6. Le bois sur les façades sera appliqué verticalement. Le bois sera mis en œuvre à l'état naturel, c.à.d. non raboté et non traité. Il sera recouru aux essences suffisamment durables telles le chêne, le douglas et le mélèze. Le bois ne pourra faire l'objet d'aucun traitement ultérieur.

7. Tout changement d'affectation est interdit.
8. Toutes les mesures devront être prises afin d'éviter une pollution de l'air, du sol et de l'eau.
9. Le réservoir de purin/lisier doit être parfaitement étanche et doit résister aux actions physiques et chimiques du purin/lisier. Le réservoir de purin/lisier devra être muni d'un système de contrôle d'étanchéité passant en dessous de la dalle entière du réservoir et remontant jusqu'au niveau du terrain naturel. Un rapport sur l'étanchéité, établi par un organisme agréé et compétent dans le domaine, sera envoyé à l'Arrondissement Centre-Est de l'Administration de la nature et des forêts avant la mise en service du réservoir.
10. L'aire de vidange du réservoir de purin/lisier devra être construite de façon à éviter le déversement de purin/lisier dans le milieu ambiant en cas d'incident ou de fuite (aire étanche avec raccordement vers le réservoir de purin/lisier ou une citerne étanche).
11. Le préposé de la nature et des forêts (M. Luc Etringer, tél : 621 202 123 ou M. Tom Giefer, tél : 621202183) sera averti avant le commencement des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Les déblais des fondations seront évacués sur une décharge régionale dûment autorisée. Tout remblai devra faire au préalable l'objet d'une demande d'autorisation à part avec plan et coupes détaillés.

En vertu de l'article 60, paragraphe 2, dernier alinéa, de la prédite loi modifiée du 18 juillet 2018, vous êtes tenus d'afficher l'autorisation de la construction projetée aux abords du chantier pendant 3 mois dès réception de la présente. Le délai de recours devant les juridictions administratives court à l'égard des tiers à compter du jour où cet affichage est réalisé.

Vous pouvez introduire un **recours contentieux** contre la présente décision devant le tribunal administratif. Ce recours doit être intenté par requête signée d'un avocat à la cour dans les trois mois à compter de la notification de la présente. Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux** par écrit à l'Administration de la nature et des forêts. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de trois mois pour introduire le recours contentieux devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur— Ombudsman**. Veuillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le médiateur ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

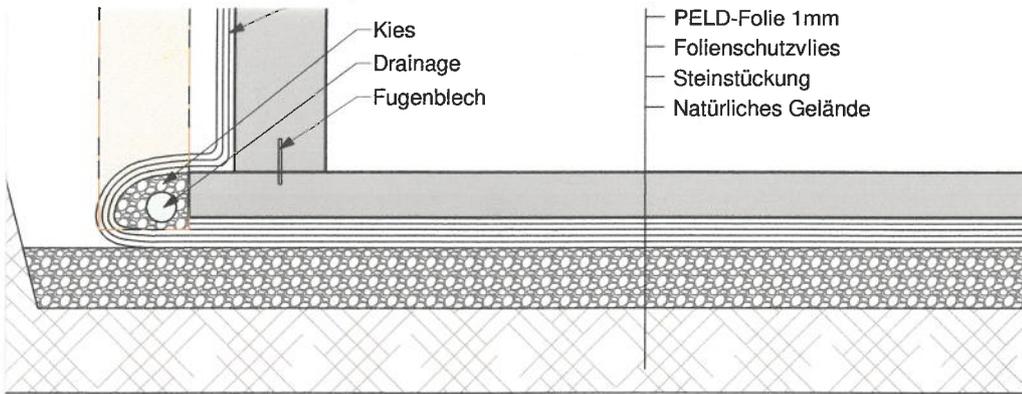
Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de ROSPORT-MOMPACH

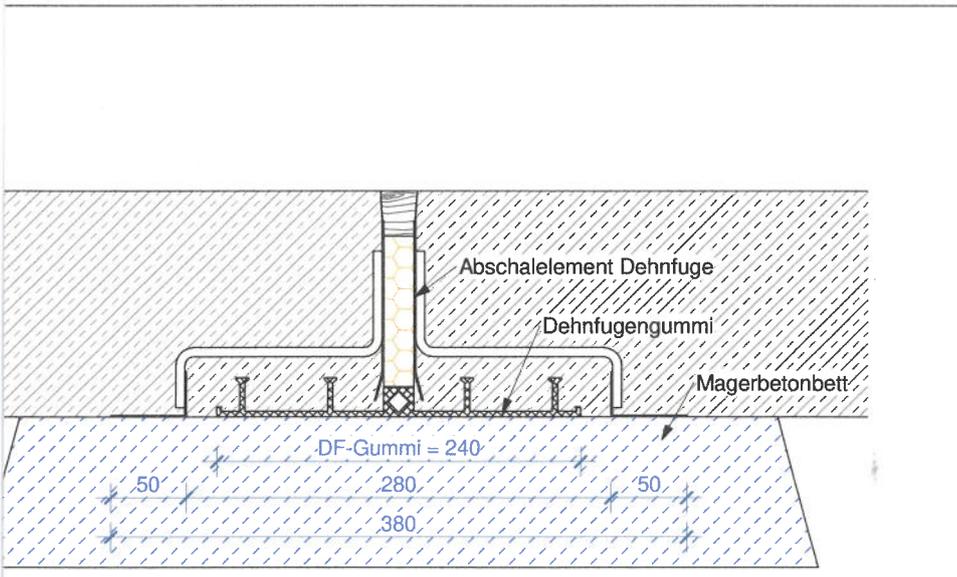


rkennung Standard

26 AVR. 2023

Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Approuvé le

Basel



alelement (BP d=15cm)

Zeichner / dessinateur : DD	Maßstab / échelle : 1/50	Plan / plan : Schnitte	Nr./n° : 02	Datum / date : 06.10.2022
Prüfung / contrôle : -				



IBB
Baugesellschaft
mbH

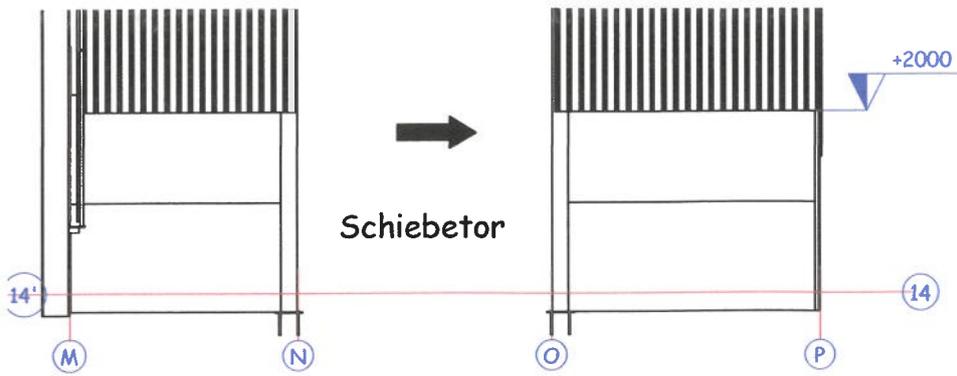
6, Giällewee
L-9749 FISCHBACH
Tel.: 00352 97 90 57
Fax.: 00352 97 99 10

Bauvorhaben / projet :
Anbau Milchviehstall

Baustellenadresse Kunde / chantier client :

Familie Barzen

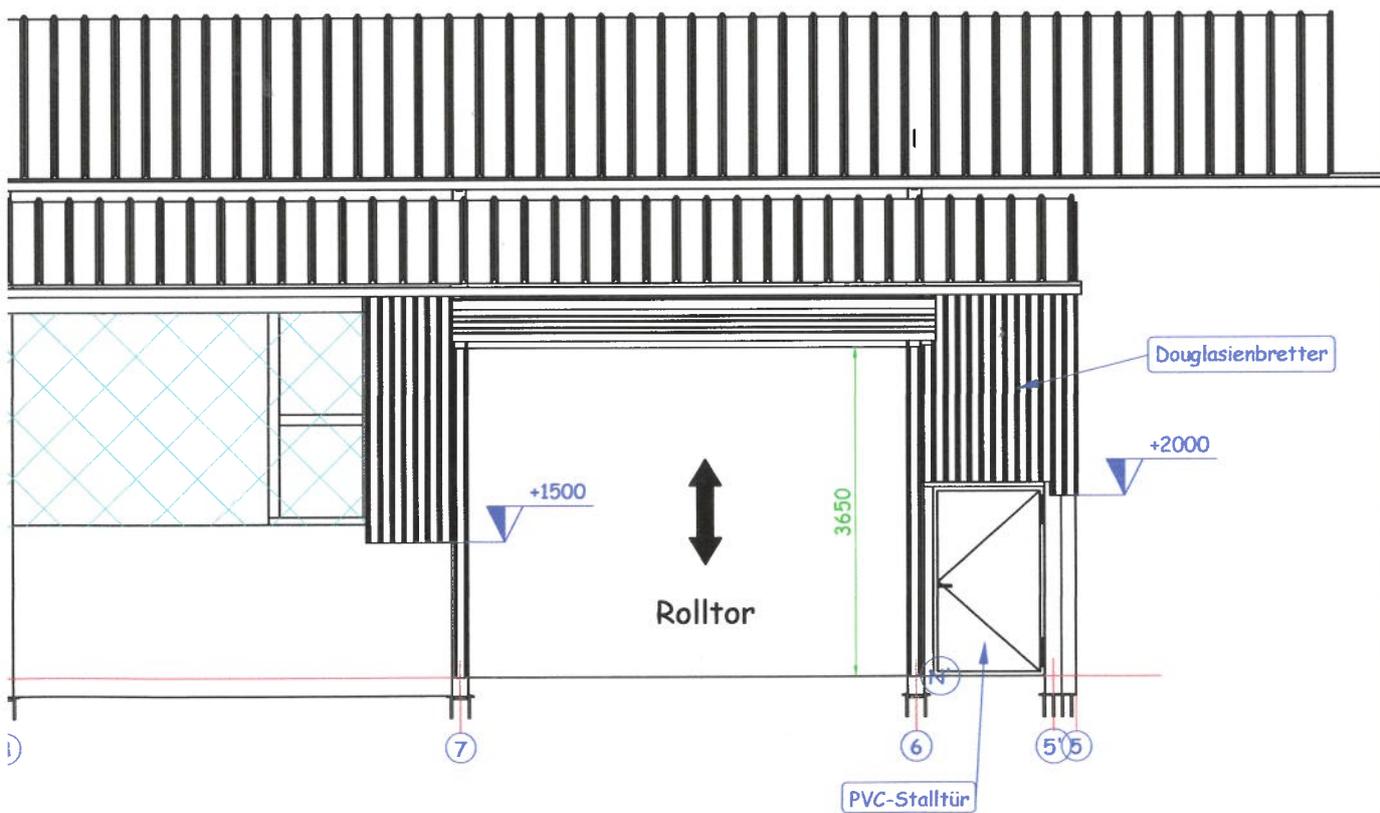
2, Millenwee L-6665 Harben



Axe 14
Aussenansicht

26 AVR. 2023

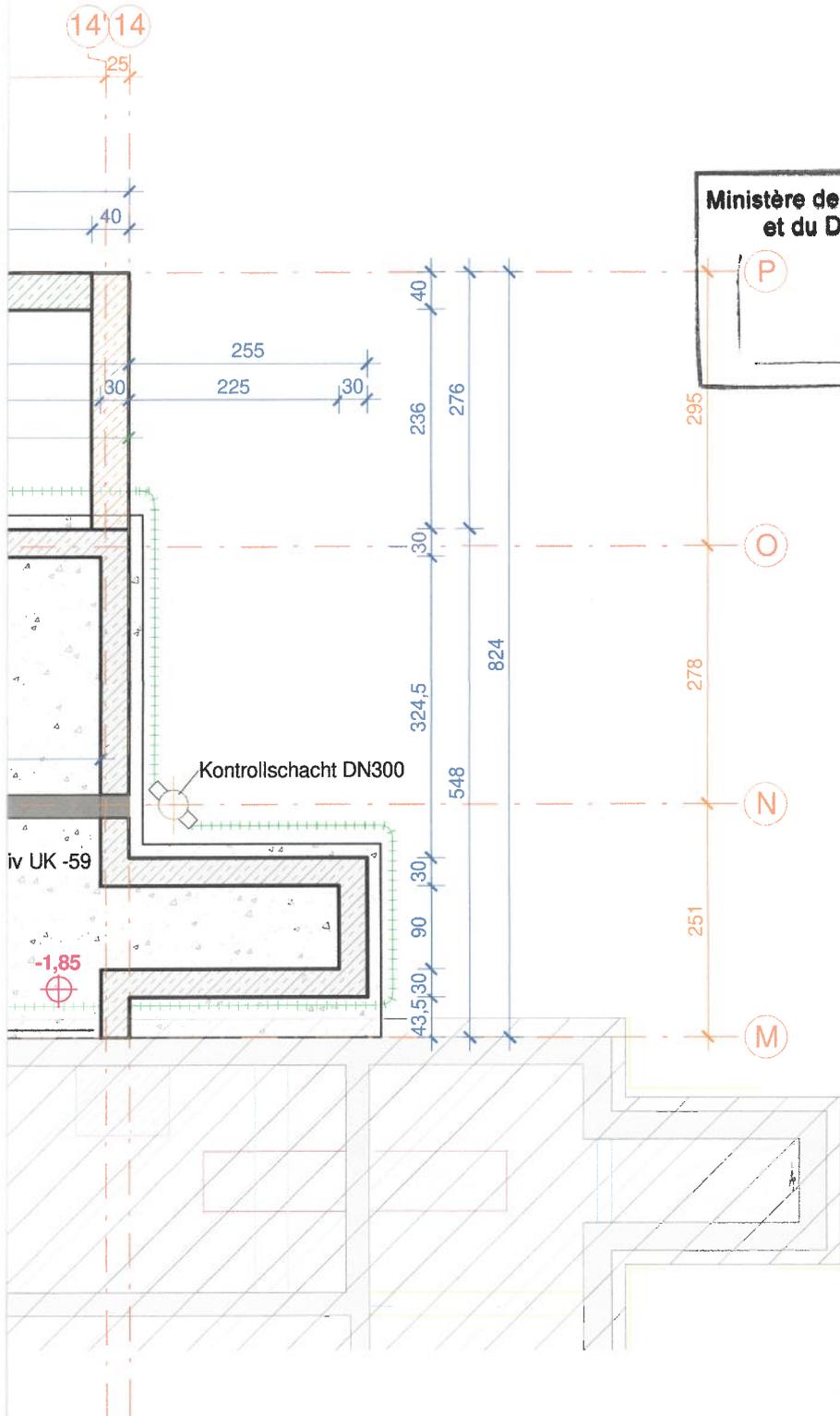
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Approuvé le



Nom:	Date: 15.03.2022	Plan no:
Projet:	Dessiné:	Echelle: 1/80
Etude:	Rev:	Unité:
Fichier: Ansichten + Schnitte	Approuvé:	Format: A1

26 AVR. 2023

Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Approuvé le
Prasel



Zeichner / dessinateur : DD	Maßstab / échelle : 1/75	Plan / plan : Grundriss Stall & Grube	Nr./n° : 01	Datum / date : 06.10.2022
Prüfung / contrôle : -				

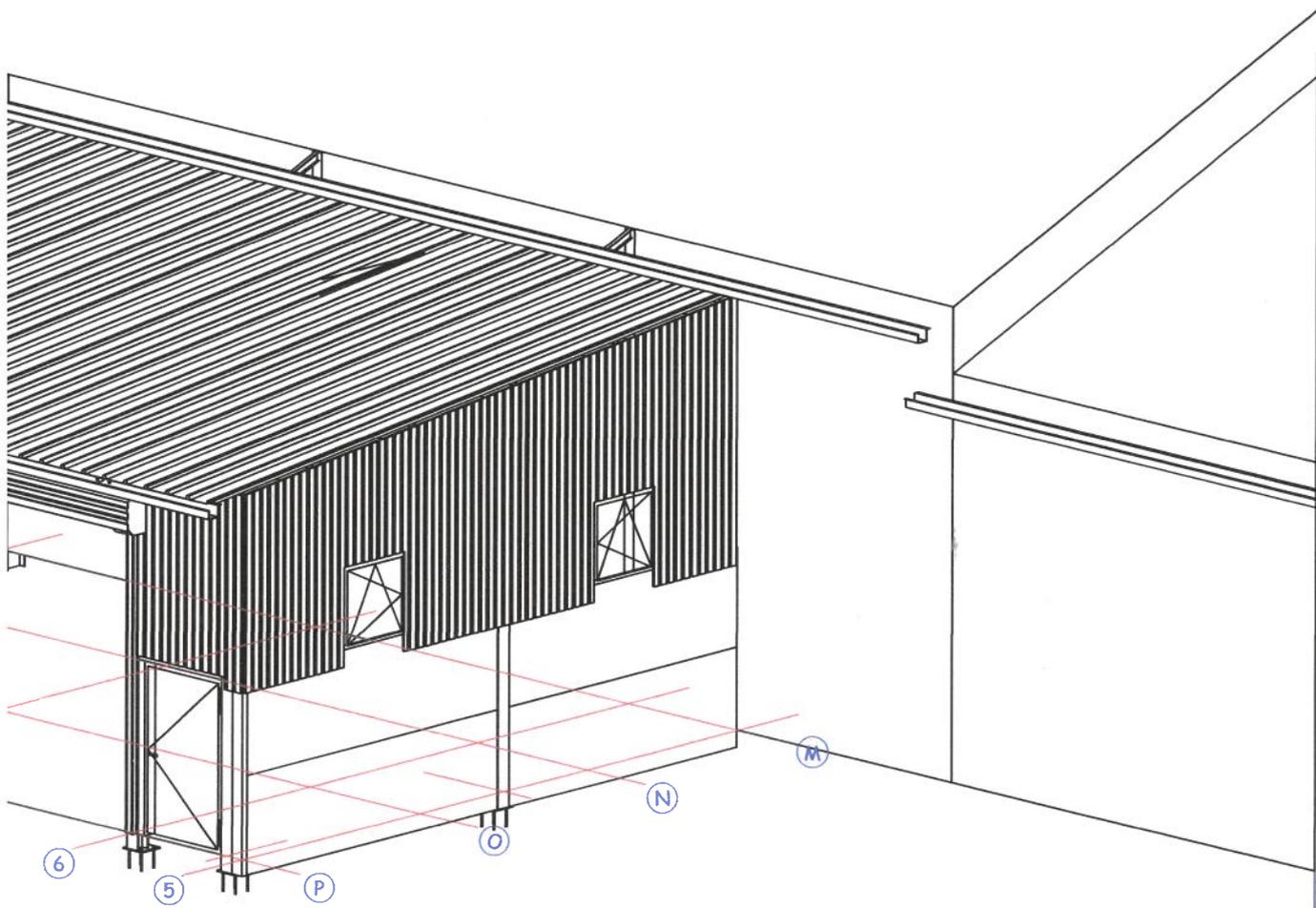


IBB
Baugesellschaft
mbH
6, Giällewee
L-9749 FISCHBACH
Tel.: 00352 97 90 57
Fax.: 00352 97 99 10

Bauvorhaben / projet : Anbau Milchviehstall
Baustellenadresse Kunde / chantier client : Familie Barzen
2, Millewee L-6665 Herborn

26 AVR. 2023

Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Approuvé le
Amel



Nom: Barzen (Herborn)	Date: 15.03.2022	Plan no:
Projet: Anschleppung entlang einer bestehenden Stallung	Dessiné: GV	Echelle: 1/80
Etude: L-6665 Herborn	Rev:	Contrôlé:
Fichier: Perspectives	Approuvé:	Unité:
		Format: A1